

VITICULTURE



Expertise vigne

Public(s)

Viticulteurs, propriétaires, futurs exploitants viticoles et futurs propriétaires.

Objectifs

Bénéficiaire d'une expertise technique pour une parcelle ou un vignoble, et ainsi :

- **Réaliser un bilan technique sur des parcelles posant problème**
- **Faire reconnaître par un expert des symptômes compliqués à interpréter**
- **Faire évaluer l'intérêt d'un vignoble et son aptitude à produire selon des objectifs ou un projet.**

Avantages / Bénéfices

- ✓ Le regard extérieur objectif d'un expert en viticulture.
- ✓ Une garantie dans la rigueur et l'indépendance du conseil.
- ✓ L'excellente expérience terrain des experts Chambre d'agriculture.
- ✓ La pluridisciplinarité de notre réseau.

Déroulement de la prestation

Un rendez-vous terrain pour observer les parcelles et cerner vos objectifs.

Livrable

Un bilan de visite est remis avec les conclusions techniques suite aux observations sur les parcelles.

Durée :

De 1h à 1 journée selon projet.

Tarif

Sur devis, en fonction du nombre de parcelles et de l'objectif de l'expertise.

Référent(s) pour cette prestation

Anne SANDRE

(Responsable du pôle viticulture) :

06 12 77 38 42

anne.sandre@gard.chambagri.fr

Contact pour bénéficiaire de la prestation

Idem.

Prestations rebonds

- Accompagnement à la restructuration du vignoble.
- Accompagnement technique au vignoble.
- Diagnostic de faisabilité d'un projet d'installation et Business Plan.

Formations rebonds

Adapter son exploitation viticole pour passer en agriculture biologique.